

Nombre de membres : 34

N°2022-28

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 23

Exprimés : 30

Pouvoirs : 7

Pour : 30

Votants : 30

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-deux, le jeudi 02 juin à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle de Réunion Communautaire au siège de la Communauté de Communes à 87150 CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 25 mai deux mille vingt-deux.

Présents : Christophe Gérouard, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Charmes, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Jean Maynard, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Jérôme Suet, André Soury.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Maryse Thomas à Christian Vignerie, Chantal Chabot à Pierre Varachaud, Charles-Antoine Darfeuilles à Joël Vilard, Patrick Gibaud à Josiane Lefort, Thierry Dauchart à Agnès Varachaud, Bertrand Jayat à Bruno Grancoing, Pierre Hachin à Jérôme Suet,

Secrétaire de séance : Josiane LEFORT

Objet : Ouvertures de postes au tableau des emplois communautaires à compter du 03 juin 2022.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'évolution de la carrière des agents intercommunaux des services lecture publique et administratifs, et au regard des tableaux d'avancement de grade émis pour l'année 2022, il conviendrait d'ouvrir les postes afférents et de modifier le tableau des emplois communautaires à compter du 03 juin 2022.

Les conditions nécessaires à ces avancements de grade sont remplies par les agents concernés.

Il conviendrait donc d'ouvrir au tableau des emplois communautaires les postes afférents selon les conditions ci-après :

Grades	Filière	Catégorie	Durée	Nombre
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	Culturelle	B	TC	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Administrative	C	TC	1

Le surcoût budgétaire annuel de cette mesure avait été estimé lors du Débat sur les Orientations Budgétaires à 1603,00 €.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE D'OUVRIR** au tableau des emplois communautaires les postes permettant d'assurer la continuité de la carrière des agents communautaires, et selon les modalités rappelées dans le tableau ci-dessus, soit un poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe temps complet (filière culturelle catégorie B), et un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe temps complet (filière administrative catégorie C),
- **DIT** que ces ouvertures de postes prendront effet à compter du 03 juin 2022,
- **MODIFIE** en conséquence, à la date du 03 juin 2022, le tableau des emplois communautaires,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire principal exercice 2022, chapitre 012.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD